

### S'adapter en fonction des stocks d'herbe sur pied

- Retour de la portance qui permet le pâturage
- Calculer ses jours d'avance et adapter sa conduite
- Des fauches précoces possibles

	Croissance moyenne (kg MS/ha/jour) du 24/03 au 31/03	Hauteur moyenne (cm)
<b>Zone Nord</b>	38	6,0
<b>Zone Intermédiaire</b>	40	8,7
<b>Zone Sud</b>	Nord Loire	46
	Sud Loire	44
<b>MOYENNE REGION</b>	<b>43</b>	<b>8,8</b>

La croissance de la pousse de l'herbe s'accélère sur la région de manière homogène au vu des températures favorables et de la pluviométrie importante ces dernières semaines.



### Retour de la portance qui permet le pâturage

Il n'y a pas ou peu de pluies prévues ces prochains jours, ce qui devrait améliorer la portance des prairies. Ce sera l'occasion d'aller chercher l'herbe là où il n'était plus possible d'aller et de redémarrer le pâturage pour les exploitations l'ayant arrêté faute de portance. La pluie de ce dernier mois a permis au sol de se recharger et la douceur des températures d'améliorer la pousse de l'herbe.

Nous conseillons de ne pas attendre trop longtemps avant de retourner au pâturage. Si les parcelles ne sont pas encore suffisamment ressuyées, faire pâturer en priorité les parcelles où va être implanté le maïs cette année.

Il y a un risque de baisse des températures cette semaine avec des gelées matinales et un vent d'Est, à durée encore indéterminée. Une petite baisse de la pousse de l'herbe est à prévoir, ce qui va conditionner le rythme de pâturage du second cycle.

### Calculer ses jours d'avance et adapter sa conduite

Les hauteurs sont hautes sur l'ensemble des exploitations du réseau pousse de l'herbe, hormis la zone nord : une accélération du circuit de pâturage et/ou un débrayage est à prévoir.

On observe de grandes disparités des stocks d'avance sur les exploitations. En cause : la portance limitante de ces dernières semaines qui a poussé certaines exploitations à arrêter le pâturage pour préserver les prairies. Il devient alors impératif de faire le point sur les stocks d'avance au pâturage et de calculer ses jours d'avance :

$$\text{jours d'avance} = \frac{\text{Hauteur d'herbe moyenne} * \text{densité de l'herbe} * \text{surface pâturée}}{\text{effectif animaux} * \text{besoins journaliers animaux}}$$

210 à 265kgMS/cm/ha  
selon la flore

kgMS/animal

Par exemple, avec les mesures des exploitations du réseau :

	Croissance moyenne (kg MS/ha/jour) du 24/03 au 31/03	Hauteur moyenne (cm)	Jours d'avance au pâturage (hauteur de pâturage 5 cm)					
			20 ares/VL	30 ares/VL	40 ares/VL	50 ares/VL	40 ares/VA+v	50 ares/VA+v
<b>Zone Nord</b>	38	6,0	3	5	6	8	6	8
<b>Zone Intermédiaire</b>	40	8,7	11	17	23	29	23	29
<b>Zone Sud</b>	<b>Nord Loire</b>	46	13	20	27	34	25	31
	<b>Sud Loire</b>	44	13	19	26	32	24	30
<b>MOYENNE REGION</b>	<b>43</b>	<b>8,8</b>						

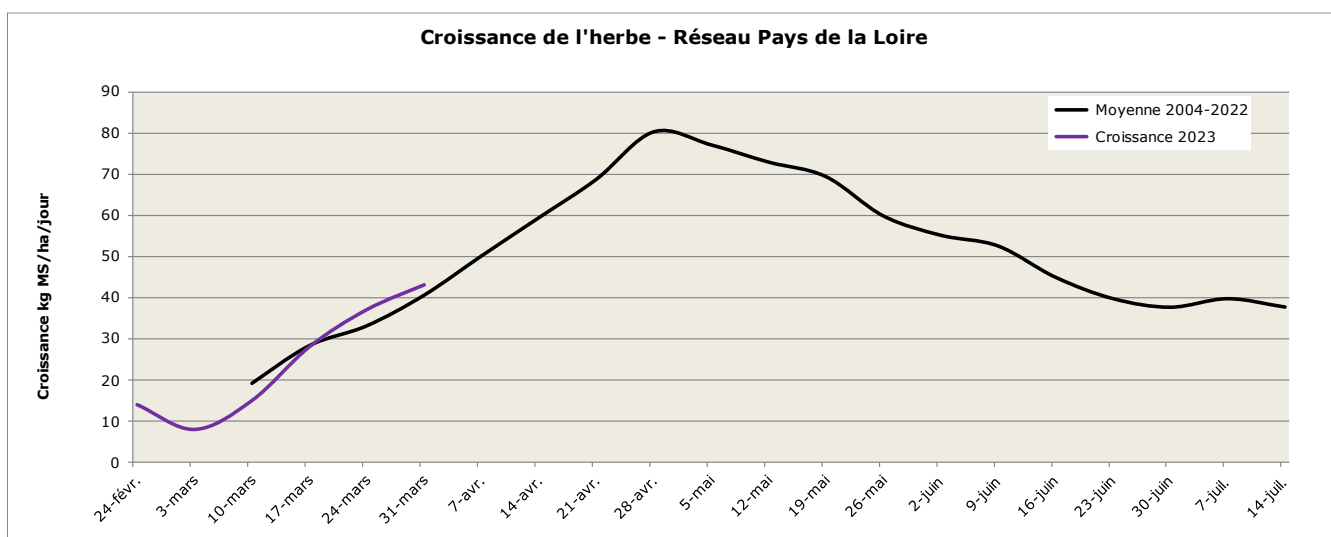
Ce sont ces jours d'avance qui vont déterminer le rythme de pâturage, aux vues des températures prévues ces prochains jours qui vont impacter la pousse de l'herbe :

- <15jours d'avance : ralentir le circuit et augmenter la part d'apport à l'auge.
- >15 jours d'avance : il est possible d'accélérer le circuit en diminuant l'apport à l'auge, sous réserve que la pousse de l'herbe se maintienne.
- >25 jours : débrayer les parcelles avec des hauteurs de plus de 15cm pour VL et 17cm pour les VA.

## Des fauches précoces possibles

Le contexte météo va permettre de bonnes conditions de préfanage. Certaines parcelles sont susceptibles de pouvoir être fauchées rapidement dans l'optique de récolter un fourrage de qualité. Notamment, les RGI vont bientôt être au bon stade de fauche. Selon les jours d'avance, il est pertinent de faire le tour des parcelles pour déterminer celles à débrayer, à faucher avec les RGI.

La flore précoce commence à monter à épiaison ou à durcir ses tiges : il est possible de broyer les touffes de dactyles et de vulpins après le pâturage pour permettre un redémarrage homogène de la pousse. Sinon privilégiez le pâturage d'animaux à besoins modestes.



Bulletin pousse de l'herbe Pays de la Loire, une action partenariale :

**Chambre d'agriculture Pays de la Loire** 02 53 46 62 28 [www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)

**SEENOVIA** 02 43 64 12 64 [www.seenovia.fr](http://www.seenovia.fr)